

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 11 AVRIL 2018**

**Date de convocation** 07/04/2018 L'an deux mille dix-huit, le onze avril, à dix-huit heure quarante-cinq minutes, la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la  
**Date d'affichage** 07/04/2018 Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur, après avoir été légalement convoqué  
**Nbre de membres en exercice: 8** Mme BARBELETTE, Mrs SCHAFER, CHERBONNEL, LAN, CORBIN, LEPELTIER et Mme VANNIER.  
**Présents : 8** formant la majorité des membres en exercice.  
**Votants : 8**

Mme BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

**Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la séance précédente.**

**Vote du compte de gestion 2017**

Mme Madeleine BARBELETTE, vice-présidente, propose de procéder au vote du compte de gestion 2017.

M. le Président, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il ne lui a pas été formulé d'observations particulières.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

La Commission administrative déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part,

La Commission administrative vote à l'unanimité, le compte de gestion 2017 du CCAS faisant apparaître un résultat de clôture de :

**Excédent d'investissement : 35 015.83 €**  
**Excédent de fonctionnement : 13 354.20 €**

**Vote du compte administratif 2017**

Monsieur le Président s'étant retiré de la salle du Conseil, Mme Madeleine BARBELETTE, Vice-Présidente, présente le compte administratif 2017 du C.C.A.S arrêté aux sommes suivantes :

**FONCTIONNEMENT**

Recettes de l'exercice = 11 077.27 €  
Dépenses de l'exercice = 8 172.32 €  
Excédent de l'exercice 2017 2 904.95 €  
Report excédent 2016 = 10 449.25 €  
**Excédent de clôture de fonctionnement = 13 354.20 €**

**INVESTISSEMENT :**

Recettes de l'exercice = 0 €

Dépenses de l'exercice = 5 460.31 €

Déficit de l'exercice 2017 - 5 460.31 €

Excédent de l'exercice 2016 40 476.14 €

**Excédent de clôture d'Investissement = 35 015.83€**

**Excédent total de clôture = 48 370.03 €**

Les membres de la Commission administrative votent, à l'unanimité le compte administratif 2017, arrêté aux sommes énoncées ci-dessus.

**Subvention à l'ADMR Association de MELUSINE année 2018**

Mme la vice-Présidente présente la demande de subvention sollicitée par l'Association d'Aide au Domicile en Milieu Rural Association de MELUSINE pour l'année 2018.

Il rappelle qu'en 2017, la commune de Laignelet comptait 1 177 habitants, soit une subvention à hauteur de  $1\ 177 \times 1.00 \text{ €} = 1\ 177.00 \text{ €}$ .

Il précise que le montant de la subvention sollicitée pour 2018 est de 1.00 € par habitant comme en 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013.

Le nombre d'habitants retenu est 1 192, soit une subvention à hauteur de :  
 $1\ 192 \times 1.00 \text{ €} = 1\ 192.00 \text{ €}$

M. le Maire rappelle l'utilité de ces services en milieu rural et que les interventions sont faites 7 jours sur 7 et détaille l'évolution : il existe un service de garde de nuit, la mise en place d'un service « homme toutes mains » pour les petits travaux et le portage des repas à domicile.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 1 192.00 € à l'ADMR Association de MELUSINE pour l'année 2018.

**Indemnité de secrétariat – Année 2018**

M. le Président propose de se prononcer, comme chaque année, sur le montant de l'indemnité de secrétariat du CCAS.

Il informe les membres que le montant était de 700 € en 2017, 650 € en 2016, 2015, 2014 et 2013, 630 € en 2012 et 2011, 600 € en 2010 et 2009, 570 € en 2007 et 2008.

M. le Président invite les membres à débattre sur un montant de 700 € pour indemnité.

Après discussion, la Commission Administrative décide, à l'unanimité, de fixer à 700 € le montant de l'indemnité de secrétariat pour l'année 2018.

Cette indemnité sera attribuée au secrétaire du CCAS au prorata du nombre de mois de l'année occupé à cette tâche.

## **Vote du budget primitif 2018**

Mme Madeleine BARBELETTE, Vice-Présidente, présente le budget primitif pour l'exercice 2018, s'équilibrant aux sommes suivantes :

### **FONCTIONNEMENT**

**Recettes : 21 925.36 €**

**Dépenses : 21 925.36 €**

### **INVESTISSEMENT**

**Recettes : 51 640.88 €**

**Dépenses : 51 640.88 €**

Ce budget prend en compte les travaux de maçonnerie, de charpente et de plancher.

Après en avoir pris connaissance, les membres de la Commission Administrative votent à l'unanimité le budget primitif énoncé ci-dessus pour l'année 2018.

### **Divers :**

- **Suivi des travaux à la Roulandière :** M. le Président fait le point sur le suivi des travaux et informe que la prochaine réunion de chantier est programmée le 20 avril 2018 à 14 h à la Roulandière
- **Repas :** la date est fixé au jeudi 11 octobre 2018 à 12 h et le thème retenu est la photo. Un concours photos est lancé. La décoration sera agrémentée de vieilles photos. Il faut prévoir une urne pour le vote. Il sera adressé un courrier aux convives pour les informer du concours photos avant l'envoi des invitations et un mot inséré dans le bulletin
- **Etude des difficultés de paiement :** M. le Président fait le point sur les familles en difficultés de paiement
- **Information accueil de jour à la résidence Sainte-Anne :** M. le Président informe les membres sur l'accueil de jour à la résidence Sainte-Anne

La séance est close à 20 h 45.